

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 24 mars 2026

Affiché en mairie le 24 mars 2026

Envoyé à la presse le 24 mars 2026

Présent(e)s : vingt-trois (23)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvhèho, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria, Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel, M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPETITE Nadine, M. FROMENT Sylvain, M. BACHELLERIE Frédéric, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

Mme CHETTOUH Aïcha donne pouvoir à M. FAGONT Alain,
Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,
Mme MANDON Christine donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,
M. CHATTI Mourad donne pouvoir à M. BACHELLERIE Frédéric.

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Élection du nombre de représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Alain FAGONT

Vu l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Conseil municipal a fixé à 4 le nombre de membres élus du Conseil municipal appelé à siéger au Conseil d'administration du CCAS de la Ville d'Aulnat

Les membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est précisé que M. le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Les autres membres seront nommés par M. le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Dans ce cas, y participent obligatoirement :

- un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion ;
- un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF) ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées;
- un représentant des personnes handicapées.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.



Il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration du CCAS.

Sont élus au Conseil d'Administration du CCAS : Aïcha CHETTOUH, Didier THABEAU, Dominique DE ALMEIDA, et Christine MANDON.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Jessica MAHAUT	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 063-216300194-20260330-DEL2026_05-DE